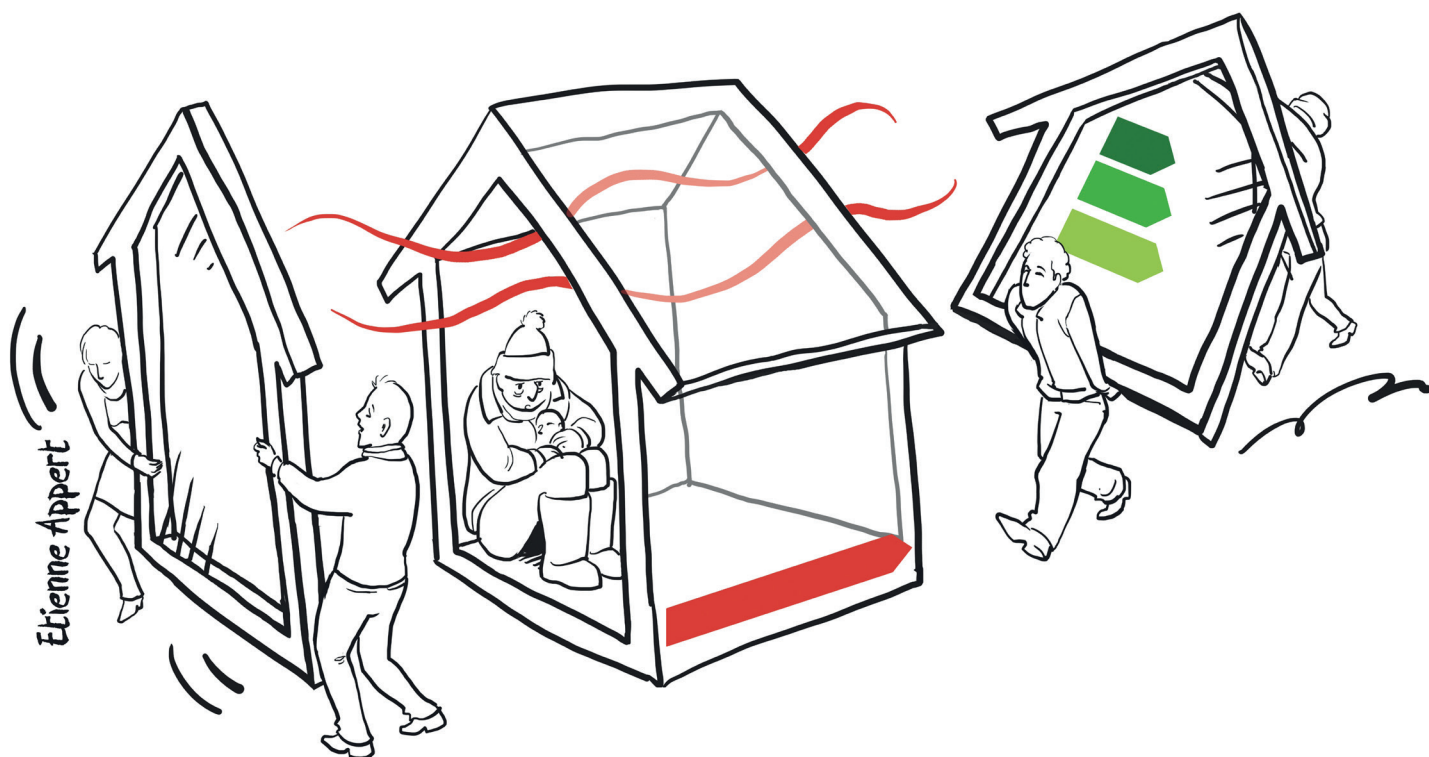


PASSOIRS ÉNERGÉTIQUES

Contribution à la consultation publique sur
le Plan de rénovation énergétique des bâtiments

Il faut maintenant passer de la parole aux actes



Etienne Appert

RENOVONS



FÉVRIER 2018

Contact :

Danyel DUBREUIL

Mundo-m 47, avenue Pasteur 93100 Montreuil - France

Mail : danyel.dubreuil@renovons.org

Tel direct : 01-80-89-58-38 - Mobile : 06-72-62-67-24

renovons.org | [@renovons](https://www.instagram.com/renovons)

10 actions à mettre en œuvre pour rénover les passoires énergétiques et leurs outils

L'Initiative Rénovons propose dans la contribution suivante son analyse du plan proposé et les points de renforcements nécessaires, selon ses membres, à l'atteinte des objectifs du Plan de rénovation énergétique des bâtiments.

L'analyse du plan est faite selon la grille d'éléments attendus par l'Initiative au regard des propositions qu'elle a formulées dans sa propre proposition de Feuille de route pour la rénovation des passoires énergétiques à l'horizon 2025, présentée publiquement et largement diffusée depuis février 2017.

http://renovons.org/IMG/pdf/feuille_de_route_-_initiative_re_novons_-2017.pdf

ÉTABLIR UNE GOUVERNANCE FORTE À LA HAUTEUR DES ENJEUX DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

<p>01 Définir une gouvernance nationale de lutte contre les passoires énergétiques</p>	<p>La priorité est donnée à la rénovation des logements passoires appartenant à des ménages modestes dans le Plan de rénovation énergétique des bâtiments, consolidant un objectif déjà affiché dans les documents précédents (Plan Climat, Grand Plan d'Investissement, Loi Logement). Deux ministères sont concernés : le Ministère de la transition écologique et solidaire, et le Ministère de la cohésion des territoires.</p> <p>L'idée et la composition du comité de pilotage du Plan de rénovation énergétique des bâtiments (COPREB) semble être la bonne voie pour mettre en cohérence les actions des différents ministères et les administrations concernées.</p>	<p>Un point de vigilance sur l'association au COPREB de partenaires vraiment issus de la société civile pour apporter d'autres regards notamment sur les effets de la mise en œuvre du plan et les ajustements à faire pour consolider la crédibilité des objectifs.</p>
<p>02 Faire évoluer le cadre réglementaire pour améliorer la performance énergétique des logements</p>	<p>Il n'est nulle part question dans le plan de mesure réglementaire immédiate alors que le gouvernement peut dès à présent introduire le niveau de performance du logement comme critère de décence en reprenant la rédaction du décret d'application de l'article 12 de la Loi transition énergétique et croissance verte. Une révision de la réglementation thermique globale des bâtiments existants est envisagée fin 2018, au mieux.</p>	<p>Les différentes mesures incitatives, fiscales ou réglementaires qui permettraient d'accélérer la rénovation énergétique des logements existants sont évoquées uniquement sous la forme d'études à mener. Le décret «décence» doit être révisé afin d'imposer un niveau minimum de performance énergétique et échelonner la rénovation des passoires énergétiques mises en location par leurs propriétaires. Les actions réglementaires nécessaires qui conduiront à terme à une obligation de travaux aux moments clés de la vie des bâtiments doivent être définis au plus vite, sinon les objectifs définis risquent de ne pas être réalisés durant le quinquennat.</p>
<p>03 Être en capacité d'évaluer et de suivre régulièrement le phénomène des passoires énergétiques</p>	<p>Le plan mentionne très clairement la volonté d'améliorer la connaissance des phénomènes : état du bâti, notamment croisé avec les caractéristiques économiques des occupants. Cela assurera certainement un meilleur pilotage.</p>	<p>Le plan mentionne la création d'un observatoire national de la rénovation énergétique. La mission de suivre la rénovation des passoires énergétiques occupées par les ménages modestes doit être confiée à l'Observatoire national de la précarité énergétique, afin de ne pas démultiplier les sources et les méthodes. La mise en œuvre de l'action de suivi doit être rapide, l'outil doit être bien utilisé pour aiguiller les ajustements financiers et opérationnels du plan qui doivent avoir lieu chaque année.</p>

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES AIDES AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES

<p>04 Elargir le programme Habiter Mieux, renforcer et sécuriser ses financements</p>	<p>Le programme <i>Habiter Mieux</i> mis en œuvre par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) est financé sur la totalité du quinquennat, à hauteur de 3,7 milliards d'euros jusqu'à 2022 avec l'objectif de rénover 75 000 logements par an. Pour passer de 52 000 en 2017 à 75 000 dès 2018 <i>Habiter Mieux</i> crée une nouvelle offre qui allège l'accompagnement et l'intervention proposée.</p>	<p>Cette pérennisation du programme <i>Habiter Mieux</i> ne prévoit pas de trajectoire en hausse du niveau de performance énergétique des rénovations, ni de déploiement dans les Départements et Régions d'Outre-mer. Il faut aligner les objectifs du programme Habiter Mieux avec ceux de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) pour avoir un effet déterminant sur la précarité énergétique. Les choix actuels qui privilégient le volume des interventions ne doivent pas faire oublier l'impératif de performance à terme des rénovations (niveau BBC).</p>
<p>05 Moduler le niveau de subvention en fonction des revenus du ménage et développer les mécanismes d'ingénierie financière pour le reste à charge</p>	<p>L'évolution du Crédit impôt transition énergétique est un premier pas nécessaire qui doit être complété par d'autres pour répondre correctement au besoin de préfinancement particulièrement important chez les ménages modestes. Selon le plan cette évolution devrait permettre de rénover 75 000 passoires énergétique en 2010. Le plan prévoit d'élargir le CITE aux audits énergétiques, sans précision sur ce qui est compris dans cette appellation. Le chèque Energie (qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018), est présenté comme un instrument de lutte efficace contre la précarité énergétique, et son élargissement doit permettre de toucher jusqu'à 4 millions de ménages.</p>	<p>Les perspectives pour favoriser le bouclage des dossiers de financement pour les ménages modestes passent par le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique qui doit être abondé au plus tard en 2019, sans quoi il n'y a pas de possibilité de garantir les prêts que les banques pourraient consentir aux ménages modestes. Par ailleurs, la possibilité de prendre en compte certaines aides au logement dans le calcul de la solvabilité des ménages pour accéder à des prêts «travaux d'amélioration» a été interdite, ce qui fait reculer d'autant les possibilités pour ces ménages d'accéder à des financements privés correspondants aux besoins de rénovations ambitieuses. Pour Rénovons cela va à l'encontre de l'objectif recherché : « développer les mécanismes d'ingénierie financière pour le reste à charge ». Il n'est jamais fait référence au mécanisme de financement innovant via les Sociétés économie mixte de tiers financement, réduites à leur dimension de structures accompagnantes. La mobilisation du secteur bancaire pour répondre à la demande des ménages qui vont devoir financer de manière soutenable un reste à charge important est renvoyée à un nouveau groupe d'étude comme lors des quinquennats précédents. Il n'y a pas de projet de créer une offre bancaire publique spécifique proposant un produit adapté sur le temps long et à taux bas pour financer les projets de rénovation des ménages modestes. Le montant du chèque Energie est insuffisant pour qu'il puisse servir à financer le reste à charge des travaux. Pour un ménage, dans le meilleur des cas, cela reste un complément de financement marginal. L'audit pris en charge par le CITE, à 30 %, n'est pas l'audit gratuit promis aux ménages modestes par Emmanuel Macron. Le plan de Rénovation Énergétique doit montrer comment aller vers un audit socio technique complet (santé, sécurité énergie) et gratuit.</p>
<p>06 Pérenniser et rendre plus accessibles les aides existantes</p>	<p>Le plan déclare vouloir rendre les aides à la rénovation pour les particuliers plus lisibles, efficaces et incitatives. Évolution du CITE, améliorations de l'Eco PTZ, caisses d'avances, études sur des produits financiers innovants.</p>	<p>Il faut compléter le plan avec un schéma qui doit fixer pour la durée du quinquennat les « aides-socle » (CITE + TVA 5,5 - Eco PTZ) et permettre de projeter les conditions de leur utilisation et leur évolution en volume dans le temps pour clarifier les perspectives pour les acteurs du bâtiment et pour les ménages.</p>
<p>07 Mettre en œuvre un système permettant le préfinancement des frais de travaux individuels et collectifs, garanti par l'Etat, pour les plus modestes</p>	<p>Il n'y a pas de proposition envisagée par le plan.</p>	<p>Mettre en place une garantie publique efficace (Fond de garantie rénovation énergétique) pour renforcer les outils et acteurs de tiers-financement et également renforcer et simplifier l'accès à un crédit bancaire adapté et sécurisé pour les plus modestes (cf. point 5). Cet instrument doit pouvoir être mobilisé pour des logements individuels et des copropriétés.</p>

CONSTRUIRE UNE OFFRE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE COMPLÈTE ET DE QUALITÉ, EN PARTENARIAT AVEC LES PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT.

08

Assurer la qualité des travaux à un coût maîtrisé

Le plan mentionne des actions en direction de l'amélioration de la qualité des interventions. L'approche par les résultats commence à être prise en compte mais les outils nécessaires et la transformation des logiques d'intervention sont mal perçues. Le plan mentionne les innovations techniques et numériques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique.

Faire avancer les acteurs du bâtiment vers une logique de résultats et mieux garantir les performances des chantiers afin de créer un environnement de confiance entre l'offre et la demande des ménages, pour leur permettre de prendre le risque d'investir plus sereinement. Les outils de gestion de l'efficacité énergétique sont efficaces pour gérer la consommation mais ne se substituent pas à la mesure de la performance énergétique globale d'un bâtiment. Le plan doit également pousser plus loin les logiques collaboratives entre artisans.

CRÉER PLUS DE PROXIMITÉ AVEC LES MÉNAGES VULNÉRABLES ET LES IMPLIQUER DANS LA RÉNOVATION DE LEUR LOGEMENT.

09

Organiser et planifier le repérage des ménages vulnérables au niveau local et mieux les informer

Des actions de communication généralistes sur la rénovation sont prévues dans le plan via une communication nouvelle, diversifiée et unifiée, pour donner envie.

Les actions de renforcement de « l'amont de la filière » par des dispositifs couvrant la totalité du territoire et permettant de mieux repérer les ménages en précarité énergétique et leur proposer la solution la plus adaptée à leur situation, ne sont mentionnées dans aucun document disponible. Leur financement ainsi que leur déploiement territorialisé doivent figurer dans le Plan de rénovation finalisé. La communication généraliste ne touchera pas ces ménages qui ont besoin d'être repérés de manière volontariste et accompagnés tout au long de leur parcours de rénovation. Des programmes répondant à ces besoins existent et sont financés par les Certificat d'économie d'énergie (CEE) : ils ne pèsent pas sur le budget de l'Etat et sont efficaces en matière d'économies d'énergie et d'effet sur la précarité énergétique des ménages. Ils ont également pour objet de toucher spécifiquement les ménages « invisibles et silencieux » qui ne vont pas s'adresser aux guichets. Nous regrettons le manque de visibilité concernant l'avenir des programmes d'accompagnement sur la 4^e période des CEE et sur la durée du plan de rénovation et regrettons les réserves de l'administration à l'égard des programmes et la limitation de leur déploiement.

10

Renforcer l'accompagnement global (juridique, technique, administratif et si nécessaire social) des ménages avant, pendant et après les travaux

L'accompagnement des ménages est pris en compte dans le plan par l'intention affirmée de mettre en place le Service public de la performance énergétique de l'habitat, qui intégrera le guichet unique pour la rénovation.

La feuille de route doit expliquer comment sera mis en place le Service public de la performance Énergétique de l'habitat prévu dans la LTECV, ses missions, et les financements dont disposeront les collectivités de la part de l'État pour ce faire. Un guichet ne suffit pas pour toucher « les très précaires invisibles », il faut pour ceux-ci une détection et un accompagnement de type social avant, pendant et après les travaux (cf. point précédent sur les programmes d'accompagnement).

Rénovons ! est une initiative composée d'acteurs divers rassemblés pour faire de **la fin des passoires énergétiques** une priorité nationale afin de **résorber structurellement la précarité énergétique** : associations et fondations sociales et environnementales, opérateurs, acteurs économiques. La Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique-Caritas France, le CLER-Réseau pour la transition énergétique, le Réseau Action Climat, SOLIHA-Solidaires pour l'Habitat, le Groupe Effy, la Fondation Schneider Electric et Schneider Electric sont à l'origine de l'initiative Rénovons !

Une demande commune :

Les membres de l'Initiative portent une demande commune : que soit adopté et mis en œuvre un plan national ambitieux de rénovation des passoires énergétiques.

Une vision partagée :

L'Initiative Rénovons propose à travers la **Feuille de route pour la rénovation des passoires énergétiques à l'horizon 2025** une analyse de l'**écosystème** actuel de la rénovation énergétique en France, particulièrement à destination des ménages précaires. Ce document identifie les obstacles à lever et les solutions pour permettre de **massifier les rénovations énergétiques de qualité**.

Un objectif :

Faire en sorte que la rénovation des passoires énergétiques devienne en France **une exigence sociale et environnementale** de manière irréversible.

L'Initiative Rénovons ! est soutenue par : la Fondation pour la Nature et l'Homme, la CFDT, France Nature Environnement, le Gefosat, FLAME, AMORCE, les amis d'Enercoop-Energie Solidaire, Enercoop, l'Association des Responsables de Copropriétés, Vesta Conseil Finance, le Réseau Eco-habitat, Amper, Solibri, Transitions, Enercoop-Ardenne Champagne, SustainD, Avenir 4, ENR-Cert, France Nature Environnement, Energiesprong France, le CREAQ, AUXILIA Conseil, Alter Amazone, Adera, le groupe Ulisse, Energies Demain, Stratégie, Energ'Ethique04, D2Dexterthermique, SCOP Energie verte, INDDIGO, association CAMELS, association COENOVE, Martin Lucas Architecte, ENEOS.

RENOVONS 

FÉDÉRATION
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT




Secours
Catholique
Caritas France

Effy

réseau
action
climat france



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

 Fondation
Schneider Electric

Life Is On | Schneider
Electric

ARC
ASSOCIATION
DES RESPONSABLES
DE COPROPRIÉTÉ

 FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Cfdt:
SYNDEGÉO POUR CANCER
AUX PAYS BAS